

Avis du Comité régional pour l'emploi N° 2025-CE01

Concernant le cadrage régional pour l'écriture des feuilles de route des comités locaux pour l'emploi.

Consultation écrite du CoRE du 06 janvier 2025



Rappel du contexte

Le Bureau du CoRE du 05 décembre 2024 a validé la constitution d'un groupe de travail quadripartite pour l'écriture d'un projet de cadrage fixant des priorités communes à l'ensemble des comités locaux pour l'emploi.

L'ensemble des comités locaux pour l'emploi se réuniront début 2025 pour écrire leur feuille de route locale. Afin de garantir l'articulation avec les priorités régionales et une mise en œuvre rapide des feuilles de route locales, ce cadrage doit être partagé dès le début d'année avec les présidents des CLPE.



Avis du CoRE

Le projet de cadrage régional pour l'écriture des feuilles de route des comités locaux pour l'emploi, repris en annexe, a été soumis pour avis aux membres du Bureau du CoRE.

La consultation écrite du CoRE du 06 janvier 2025 a recueillie les avis suivants :

- **Jean Gabriel DELACROY - SGAR** : Avis favorable.
- **Bruno DROLEZ - DREETS** : Avis favorable.
- **Valérie CABUIL - Région académique** : Avis favorable.

- **Philippe BEAUCHAMPS - Conseil régional :**

« Je fais suite à votre mail me demandant de bien vouloir exprimer mon avis sur la note de cadrage régional pour l'écriture de la feuille de route des comités locaux pour l'emploi.

Je commencerai par faire part de mon étonnement en tant que représentant permanent du Président Xavier Bertrand, co-président du CORE, de ne pas avoir été informé préalablement du contenu de cette note. Cela m'autorisera donc à fortiori à y faire les remarques que je juge utiles.

Pour finir ce préambule, je tiens à renouveler ma demande conforme à la décision prise avec Monsieur le Secrétaire général aux affaires régionales et Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Les comités locaux pour l'emploi doivent être organisés de la même manière sur l'ensemble du territoire de la région. Sur ce point, nous avons arrêté qu'ils seraient coprésidés par l'état et la Région, en charge de leur convocation, de l'ordre du jour et de leur animation. Dans le cas où un comité local ne comporterait qu'un EPCI, ce dernier pourrait également avoir un titre de coprésident. Dans le cas contraire, les EPCI seraient tous nommés vice-présidents. On me dit que tel n'est toujours pas le cas et cela n'est pas tolérable. La Région n'est pas responsable de l'éventuel manque de consignes qui auraient dû être données aux préfets de départements ou aux sous-préfets.

Enfin, il conviendrait également, sauf si cela est dans le règlement intérieur (dont je n'ai personnellement toujours pas connaissance !), que soit précisé qui est membre de droit et qui est invité dans ces comités locaux pour l'emploi. Cela est essentiel pour pouvoir faire les ajustements nécessaires. Je prends l'exemple de Monsieur Jean-Louis Vincent, en charge du projet Electromob, qui à priori n'est plus invité au comité local du Dunkerquois, du Douaisis et de celui correspondant au territoire de Douvrin. Compte tenu de l'importance de trouver le personnel nécessaire pour les giga factories, cet oubli doit être réparé.

Ce préambule ayant été fait, voici mes remarques concernant les "priorités d'importance régionale" :

- Personnellement je ne sais pas si j'aurais mis 6 priorités. Quand il y a trop de priorités, il n'y a pas plus de priorités.

- Je ne suis pas d'accord pour que la carte des formations professionnelles ne soit visée que dans la priorité 1. Pour moi, la validation par les comités locaux pour de la carte des formations professionnelles d'un territoire vise l'ensemble des métiers, fussent-ils historiques et peu touchés par les transitions écologiques, énergétiques, numériques et démographiques. On a besoin de techniciens de maintenance dans les activités traditionnelles, on a besoin d'auxiliaires de vie, sur l'ensemble des territoires... Ce sujet majeur doit être à mes yeux une priorité annuelle des comités locaux pour l'emploi.

- De la même manière, la région a convenu avec France Travail de considérer comme une priorité d'importance régionale le fait d'améliorer le retour à l'emploi des personnes sortant de formation. Dans une période où l'argent public devient rare et où le besoin des entreprises en recrutement est encore important, il convient d'augmenter de manière sensible le retour à l'emploi définitif des personnes venant d'être formées.

Pour cela sur chaque territoire, des initiatives peuvent être engagées et débattues en comité local. Pour étayer mon propos, il me suffit de me référer au rendez-vous que j'ai eu hier avec Madame Sylvie Cheynel, présidente de Cap'emploi, qui me disait qu'elle était tout à fait partante pour voir comment elle pouvait collaborer à nous accompagner pour favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap terminant une formation.

- Les comités locaux pour l'emploi ne doivent pas s'occuper à mes yeux que des personnes en recherche d'emploi ou bien que des entreprises qui s'implantent et qui ont besoin d'une main d'œuvre nouvelle et significative. Les comités locaux pour l'emploi doivent également pouvoir travailler et innover sur les sujets de formation des salariés dans l'entreprise et sur les problématiques liées à la transition professionnelle. Les comités locaux pour l'emploi ne peuvent rester ignorants de l'évolution des changements sociétaux qui fait qu'un salarié sur trois, si ce n'est plus, déclare qu'il veut changer de métier, tout en étant pas obligés au passage de passer par la case demandeur d'emploi.

Je souhaite que ces remarques soient prises en compte. »

- **Manoëlle Martin – Conseil Régional** : Avis favorable
- **Philippe LECLERCQ - U2P** : Avis favorable
- **Matthieu TEZENAS DU MONTCEL - MEDEF** : Avis favorable sous réserve
« La position du MEDEF est « favorable », conditionnée à la mise en place effective d'une annexe apportant les précisions opérationnelles et pragmatiques aux différents items, et associées aux bons indicateurs (autres que « les réunions se sont tenues »). »
- **Jean Claude BARANSKI - CGT** : Avis favorable
- **Christophe COURQUIN - CFDT** : Avis favorable sous réserve
*« Dans le sens où les messages entendus des partenaires sociaux concernant la méthodologie et l'importance de leurs présences aux CLPE, en qualité d'apporteurs de solutions aux travers de leurs organisations et de leurs outils paritaires, répondant ainsi aux besoins des territoires, des travailleurs et des entreprises seront mises en œuvre.
Dans le sens où la responsabilité et la connaissance des territoires par les partenaires sociaux ont été reconnus et entendus.
D'une annexe complémentaire d'outils et de méthodologies permettant aux CLPE d'aborder les problématiques dans une globalité territoriale qui sera mise en œuvre avec les partenaires sociaux.
Dans le sens où France Travail ne portera pas les voix des partenaires sociaux et de leurs outils. Mais s'inscrira dans un travail collaboratif avec les partenaires sociaux et leurs outils techniques.
La CFDT donne un avis favorable.
Dans l'attente de ces réunions de travail complémentaires pour un quadripartisme opérationnel. »*

- **Didier DERNONCOURT - CFE-CGC :**

« Il me paraît difficile de répondre sans une intervention du Président de Région et de son Préfet afin que la constitution des Comités Locaux pour l'Emploi soit identique dans tous les départements de la Région. En effet il semble que dans certains d'entre-eux les représentants des partenaires sociaux soient conviés et pas dans d'autres. (Par exemple dans la Somme les OS de Salariés ne sont pas invitées, alors qu'ils connaissent les difficultés des Demandeurs d'Emploi mieux que quiconque.). Nous avons évoqué ce problème à l'occasion de récentes rencontres et nous n'imaginons pas que cette « oubli » ne soit pas revu sachant que reprenant ce qui est indiqué ci-dessous : « projet de cadrage fixant des priorités communes à l'ensemble des comités locaux pour l'emploi » prend tout son sens à condition que leur organisation soit homogène. Merci de bien vouloir intégrer cette précision dans le texte. »

- **Christophe BALLAVOISNE - FO :** Abstention assorti de remarques

« Concernant le cadrage Régional FO s'abstiendra. Si l'écriture, part d'une bonne intention, dans les faits il en est tout autre. Jusque à présent les OS ne sont pas invités dans les CPLE dans l'OISE. En conséquence FO ne donnera pas d'avis favorable mais s'abstiendra. »

La consultation écrite s'est clôturée le lundi 13 janvier 2025 - 12h00.

ANNEXE



Cadrage régional pour l'écriture des feuilles de route des comités locaux pour l'emploi

L'instruction du 28 juin 2024 relative aux comités territoriaux pour l'emploi invite les comités territoriaux à définir leurs travaux dans une feuille de route, mise à jour en continu en fonction de l'évolution des besoins des territoires et des résultats des actions menées.

Dans chaque arrondissement, les présidents des comités locaux pour l'emploi (CLPE) animent les échanges pour rédiger leur feuille de route sur la base d'un **diagnostic** objectivant les **enjeux** de leur territoire (besoins d'accompagnement des publics et besoins des entreprises).

Ce cadrage présente les 6 priorités d'importance régionale identifiées par l'État, le conseil régional et les partenaires sociaux copilotant le comité régional pour l'emploi. Des grandes pistes d'action sont données pour chacune de ces priorités.

Les CLPE sont invités à construire leur feuille de route avec **au moins une action pour chacune des 6 priorités** prédéfinies. Les CLPE peuvent les compléter si le diagnostic fait ressortir des enjeux non couverts par ces priorités.

Priorités d'importance régionale

Priorité 1 : anticiper, préparer et former tous les publics pour répondre aux enjeux des transitions écologiques, énergétiques, numériques et démographiques, en lien avec la dynamique Rev3

- Identifier les entreprises et les filières en mutation et en émergence sur le territoire et analyser leurs besoins de recrutement
- Coordonner les acteurs (réseau pour l'emploi et partenaires économiques) pour faciliter les réponses à apporter
- Adapter l'offre d'orientation et de formation en construisant des parcours de formation adaptés selon les enjeux de court, moyen et long termes
- Contribuer aux consultations pour transformer la carte des formations professionnelles en tenant compte de ces enjeux

Priorité 2 : amplifier les actions favorisant l'inclusion professionnelle des personnes les plus fragilisées sur le marché du travail, dont la levée des freins périphériques

- bénéficiaires du RSA
- jeunes
- seniors
- personnes en situation de handicap
- résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- résidents en zone rurale
- personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme

Priorité 3 : réduire les tensions de recrutement par un accompagnement adapté des entreprises, de la détection de leurs besoins aux recrutements de leurs salariés

- Coordonner les actions du réseau pour l'emploi pour proposer aux entreprises une offre de service mutualisée
- Programmer, de façon coordonnée, des actions de formation répondant aux besoins des entreprises

- Accompagner l'insertion professionnelle des sortants de formation tout au long de leur vie en tenant compte des besoins économiques des territoires
- Favoriser les passerelles entre les secteurs en besoins de recrutements et les secteurs en transition
- Développer les actions de mixité des métiers dans certains secteurs d'activité (industrie, bâtiment, travaux publics, service à la personne...)

Priorité 4 : trouver les compétences nécessaires à la réussite des grands projets structurants de la région Hauts-de-France

- Favoriser l'anticipation et la mise à disposition au bon moment des compétences lors des implantations ou du développement d'une entreprise
- Anticiper les besoins de main d'œuvre nécessaires aux projets majeurs de développement économique (vallée de la batterie, EPR2, canal Seine nord-Europe, Dunkerque 2030...)
- Poursuivre les actions d'insertion concrétisant l'ambition des grands contrats territoriaux (pacte Sambre-Avesnois Thiérache, engagement pour le renouveau du bassin minier)

Priorité 5 : informer et aider à l'orientation vers les métiers porteurs, émergents et qui recrutent

- Mieux coordonner les actions d'orientation permettant une meilleure lisibilité et une efficacité dans les réponses aux besoins de formation et d'emploi
- Encourager les actions de découverte des métiers en lien avec les établissements scolaires et le monde économique

Priorité 6 : mener les jeunes vers la qualification et faciliter leur insertion dans la vie professionnelle

- Lutter contre le décrochage scolaire, les déterminismes sociaux et l'autocensure avec une attention particulière pour les NEET
- Mobiliser l'apprentissage comme opportunité de réponse aux besoins des entreprises
- Conforter la relation écoles-entreprises en s'appuyant sur les bureaux des entreprises et le réseau pour l'emploi

Outillage des comités locaux pour l'emploi

France Travail met à disposition pour le compte de tous un tableau de bord du réseau pour l'emploi compilant les données de diagnostic utiles à l'identification des enjeux du territoire. Le diagnostic, les enjeux et les priorités retenus par le CLPE seront saisis dans le formulaire des feuilles de route mis à disposition par France Travail. Les actions opérationnelles seront saisis dans le formulaire des fiches actions mis à disposition par France Travail. Les actions feront l'objet d'une actualisation régulière de leurs indicateurs de suivi et d'une évaluation finale.

Lien vers ces outils :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=D2CoVeZotUuPFFNYITa23zoZBao6RStAvtp9BXu0LGxUNU5XOFawSTNMSU5VTzFIMDIxUDdHUFk4OC4u>

Le C2RP mettra à disposition des espaces d'échanges des communautés locales.

Articulation entre les comités territoriaux

Lien entre le niveau local et le niveau régional

Conformément au règlement intérieur du comité régional pour l'emploi adopté le 5 décembre 2024 et à la loi pour le plein emploi qui prévoit une animation régionale des comités locaux, le comité régional pour l'emploi

s'est doté d'un comité thématique « territoires ». Il a pour mission de favoriser le croisement entre les stratégies régionales d'orientation, de formation et d'emploi et les dynamiques territoriales, notamment en contribuant à la bonne articulation des feuilles de route entre le niveau régional et le niveau local.

Au sein de ce comité, le président du conseil régional et le préfet de région convoquent au moins une fois par an une réunion plénière associant les présidents des CLPE et les acteurs régionaux engagés au sein du réseau pour l'emploi. Ces réunions permettront de valoriser les initiatives locales issues des feuilles de route des CLPE et de partager les bonnes pratiques entre les échelons territoriaux.

Lien entre le niveau local et le niveau départemental

Compte-tenu des éléments précités et des priorités de l'échelon départemental en matière d'insertion, les comités départementaux pour l'emploi peuvent organiser dans le cadre de leur règlement intérieur le suivi des actions relevant notamment de la priorité 2.